

DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNÉE 2026

Conseil Métropolitain des 11 et 12 décembre 2025

Désignation des Tarifs	Tarifs 2026
9- LES OCCUPATIONS POUR TRAVAUX OU DÉMÉNAGEMENTS	
Article 9-1 Bennes, dépôts de matériaux et de gravats	
Secteur 1 (Zone Jaune, Zone Rouge et voies piétonnes)	
- le m ² /jour	6,83 €
Secteur 2 (autres voies)	
- le m ² /jour	4,09 €
Article 9-2 Stationnement pour travaux (par emplacement occupé)	
Secteur 1 (Zone Jaune, Zone Rouge et voies piétonnes)	
- la demi-journée	14,32 €
- la journée	28,65 €
Secteur 2 (Autres Voies)	
- la demi-journée	9,00 €
- la journée	18,00 €
Article 9-3 Stationnement pour déménagements, livraisons et autres évènements	
Secteur 1 (Zone Jaune, Zone Rouge et voies piétonnes)	
Véhicule ≤ 20 m ³ et monte-meubles	
Forfait/demi-journée	26,93 €
Forfait/journée	53,78 €
Véhicule > 20 m ³	
Forfait/demi-journée	38,32 €
Forfait/journée	76,64 €
Secteur 2 (Autres Voies)	
Véhicule ≤ 20 m ³ et monte-meubles	
Forfait/demi-journée	16,45 €
Forfait/journée	32,89 €
Véhicule > 20 m ³	
Forfait/demi-journée	22,81 €
Forfait/journée	45,61 €
Article 9-4 Échafaudage, cloisonnements de chantiers, bulles de vente, cabanes de chantiers, modulaires, périmètres de sécurité, WC chimiques	
Secteur 1 (Zone Jaune, Zone Rouge et voies piétonnes)	
Le m ² /jour	0,78 €
Secteur 2 (Autres Voies)	
Le m ² /jour	0,57 €